

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

733ème séance

Mardi 4 avril 2006, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 9.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, et bonjour tout particulièrement à M. l'ambassadeur de l'Équateur qui est présent aujourd'hui. Je déclare ouverte la sept cent trente troisième séance du Sous-Comité juridique de la Commission sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques..

Ce matin, nous poursuivrons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Débat général » et nous commencerons l'examen du point 6 « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ». Le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour organisera alors sa première séance de groupe de travail sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de Grèce.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, je vous propose de poursuivre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, « Débat général ». La France a demandé la parole, la France que je n'ai pas encore eu l'occasion de saluer suffisamment. Je vous donne la parole, Monsieur.

M. F.-X. DENIAU (France) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation française, de vous féliciter

pour votre élection à la présidence de ce Sous-Comité et vous exprimer mes vœux de succès dans votre tâche pendant la durée de votre présidence.

Je souhaite également saisir cette occasion pour remercier le Pr Marchisio pour la façon dont il a exercé la présidence de ce Sous-Comité au cours des deux dernières années.

Un certain nombre de points de l'ordre du jour de ce Sous-Comité revêtent pour la délégation française une importance toute particulière. Je citerai en premier lieu la « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ». Depuis le début des travaux, la délégation française soutient la réflexion qui est menée par le groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation. Ces travaux devraient contribuer à assurer une application des textes internationaux plus uniforme et par conséquent une mise en œuvre plus efficace du droit de l'espace.

Comme elle a déjà eu l'occasion de le faire, la délégation française souhaite rappeler que la Convention sur l'immatriculation de 1975 ne saurait être remise en cause. Les travaux dont il s'agit ont donc pour objectif d'en améliorer la mise en œuvre pour les États qui l'appliquent et d'encourager sa ratification pour les États qui n'ont pas encore procédé à cette formalité.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Parmi les quatre thèmes identifiés par le groupe de travail, à savoir l'harmonisation des pratiques et les aspects administratifs, la non immatriculation des objets spatiaux, les pratiques relatives au transfert de propriété d'objets spatiaux en orbite, et enfin les pratiques relatives à l'immatriculation ou à la non immatriculation des objets spatiaux dits étrangers, parmi ces quatre thèmes, certains devraient pouvoir faire l'objet d'une harmonisation assez rapide par le Sous-Comité juridique. D'autres sujets en revanche sur lesquels les points de vue exprimés par certains pays font apparaître des approches différentes vont nécessiter à notre sens, une discussion plus approfondie. Il s'agit en particulier des pratiques relatives aux transferts de propriétés d'objets spatiaux en orbite, ou encore des pratiques relatives à l'immatriculation ou à la non immatriculation des objets spatiaux dits étrangers.

La France, Monsieur le Président, aura l'occasion au cours de cette session d'exposer sa position sur les questions d'harmonisation des pratiques en matière d'immatriculation et apportera son entier soutien aux travaux du groupe de travail avec l'objectif que ce groupe réalise des avancées significatives, y compris sur les sujets considérés comme plus difficiles, en vue d'élaborer des recommandations qui devraient être adoptées l'année prochaine.

J'en viens maintenant à la question des « sources d'énergie nucléaire ». Au cours de sa 40^{ème} session, le Sous-Comité scientifique et technique a adopté un nouveau plan de travail pluriannuel pour les années 2003 à 2006 dans le but de définir un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique à élaborer relativement à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

La délégation française se félicite de l'avancée des travaux réalisés lors de la 43^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique, en particulier des conclusions des travaux de l'atelier conjoint entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Comité de l'espace, travaux portant sur les objectifs, la portée et les caractères généraux d'un cadre potentiel de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaire dans l'espace, mais également dans le cadre du groupe de travail en ce qui concerne l'élaboration d'options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de sûreté des applications liées aux sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous pensons que la coordination étroite entre les deux institutions permettra d'élaborer ce cadre international de la manière certainement la plus efficace. La délégation française tient à rappeler l'importance qu'elle accorde au rapprochement entre le Comité de l'espace et l'Agence de l'énergie atomique pour la mise au point de ce cadre international d'objectifs.

Compte tenu des travaux en cours sur le plan technique, la délégation française estime qu'il n'est pas opportun à ce stade de discuter au Sous-Comité juridique de la révision éventuelle du contenu des principes des Nations Unies relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire, mais souhaite néanmoins maintenir ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question des débris spatiaux, la délégation française se félicite des progrès du groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique en marge de la 43^{ème} session. Nous rappelons l'importance que nous accordons à la mise en œuvre des recommandations de l'IADC. Le Comité de l'espace constitue en effet le forum le plus approprié pour promouvoir leur application au niveau international. À cet égard, le nouveau plan de travail pluriannuel jusqu'à 2007 va permettre d'établir un document sur la réduction des débris spatiaux faisant techniquement référence aux recommandations de l'IADC.

Compte tenu de la poursuite de ces travaux au Sous-Comité scientifique et technique, ma délégation est prête à accepter cette année encore le report à la prochaine session de l'examen de sa demande d'ouverture d'un point sur les débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Elle estime néanmoins qu'une réflexion doit être menée en étroite coordination avec les différentes délégations du Sous-Comité juridique sur ce sujet compte tenu de son importance.

Je voudrais enfin dire un mot de l'année héliophysique internationale. Nous soulignons l'importance du plan de travail proposé par différents pays relatif à l'année héliophysique internationale. Cet événement a pour but de marquer la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'année géophysique internationale de 1957 et sera l'occasion d'organiser un ensemble d'activités scientifiques à des fins de communication et d'éducation. La délégation française entend apporter tout son soutien aux projets liés à cet anniversaire.

En conclusion, Monsieur le Président, la délégation française souhaiterait rappeler que la consolidation du droit international de l'espace doit être l'objectif principal des travaux de notre Sous-

Comité. C'est pourquoi nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que nous n'étions pas favorables à la mise en chantier d'une convention internationale qui regrouperait tous les textes existants en un nouveau texte unique. En effet, d'une part une telle initiative risquerait de freiner considérablement les travaux du Sous-Comité pendant de nombreuses années du fait de l'importance de ce chantier auquel il devrait se consacrer entièrement, et, d'autre part, une telle initiative brouillerait le message de notre Sous-Comité qui s'efforce d'élargir l'adhésion aux traités existants et d'améliorer leur mise en œuvre, ce qui est pour mon pays la priorité.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie l'ambassadeur de la France pour sa déclaration. Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. I.R. INKIRIWANG (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'emblée au nom de la délégation indonésienne, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence du Sous-Comité juridique. Nous sommes persuadés que sous votre habile houlette, notre réunion sera couronnée de succès à l'instar des autres sessions.

Je tiens également à saisir cette occasion afin de remercier l'ancien président, M. Marchisio d'Italie, car il a largement contribué aux travaux du Sous-Comité juridique.

Nous nous devons de féliciter le Bureau des affaires spatiales et plus particulièrement son Directeur, M. Camacho Lara, car son travail a facilité l'examen des questions qui nous préoccupent au cours de cette session. Avant de poursuivre, je tiens au nom du gouvernement et de la population indonésienne à exprimer mes condoléances au peuple iranien et au gouvernement iranien à la suite du tremblement récent.

Monsieur le Président, je tiens à réitérer notre position selon laquelle l'espace devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité. Afin de faire de cette position une réalité, nous sommes d'avis que la coopération internationale dans le cadre des activités spatiales devrait faire l'objet d'une promotion et toutes les activités spatiales devraient être conformes aux traités internationaux auxquels tous les pays ont adhéré. Ma délégation estime qu'au sein du Sous-Comité l'on a eu des débats constructifs pour promouvoir les instruments juridiques en matière spatiale. La preuve de notre engagement à la coopération internationale en

matière d'activités spatiales, je suis ravi de pouvoir vous annoncer que l'Indonésie fait partie des huit pays mentionnés par la délégation chinoise hier, à avoir signé la Convention établissant l'organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique à Pékin en octobre 2005. Nous estimons que grâce à cette organisation la coopération entre les pays d'Asie-Pacifique en matière d'activités spatiales pourra être renforcée ce qui va renforcer également les capacités des pays de la région dans ce domaine.

En ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace, nous soulignons la nécessité pour le Sous-Comité juridique de commencer à débattre très concrètement de cette question. L'absence d'une définition et délimitation claires risque de susciter des incertitudes juridiques à l'heure d'appliquer le droit spatial et aérien. Les questions concernant la souveraineté des États en ce qui concerne l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique et la portée des deux régimes juridiques différents, tout cela doit être clarifié afin de réduire le plus possible les risques de différends entre les États. Nous devons trouver une définition et une délimitation acceptables par tous et les délibérations des groupes régionaux peuvent être débattus au niveau international dans le Sous-Comité.

Monsieur le Président, l'orbite des satellites géostationnaires est une ressource naturelle limitée ayant des caractéristiques *sui generis* risquant la saturation. Nous souhaitons réitérer que nous pouvons vous assurer que l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires a été étendue dans l'intérêt de tous les pays en appliquant le principe d'un accès équitable de tous les États en tenant compte tout particulièrement des besoins des intérêts des pays en développement ainsi que de la situation géographique de certains pays.

À nos yeux, la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et le Protocole sur les biens spatiaux sont des instruments essentiels permettant de réglementer les activités spatiales. Nous espérons que l'examen de ce point de l'ordre du jour progressera notamment à l'heure de décider de l'organisation idoine qui pourra agir en tant qu'autorité de surveillance des protocoles sur les biens spatiaux actuellement en négociation. L'Indonésie est d'avis que les Nations Unies sont cette organisation idoine. En assumant cette fonction, les Nations Unies renforceront leur rôle de promotion de la coopération internationale dans l'intérêt de tous les pays et inciteront ainsi au développement progressif du droit international.

Ceci étant dit, je puis vous assurer de notre total soutien pour les efforts de ce Sous-Comité dans l'intérêt de tous. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Indonésie, tout particulièrement lorsqu'il a parlé du tremblement de terre dont a récemment été victime l'Iran. Moi aussi, je me joins à vous afin de présenter mes condoléances au gouvernement iranien. Je ne l'avais pas encore fait parce que je viens d'arriver et il m'a fallu un peu de temps pour m'habituer. À présent, je donne la parole au Nigeria.

M. T. BRISIBE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation nigériane vous félicite pour votre élection en tant que Président du Sous-Comité juridique. Sans aucun doute, grâce à votre direction, le travail de ce Sous-Comité sera couronné de succès. La délégation nigériane voudrait également exprimer son appréciation envers le Pr Sergio Marchisio de l'Italie pour son travail en tant que Président du Sous-Comité.

Nous saisissons cette possibilité pour également souhaiter la bienvenue au Bureau des affaires spatiales et pour les remercier du travail qu'ils ont fourni et pour le soutien qu'ils ont apporté à l'atelier réuni du 21 au 24 novembre 2005 à Abuja au Nigeria. Cet atelier qui a vu la participation de juristes, de responsables gouvernementaux, de praticiens, d'enseignants et d'étudiants en particulier d'Afrique, sans aucun doute nous permettra de progresser vers l'adhésion aux traités des Nations Unies sur l'espace et pour renforcer les capacités d'éducation en matière de droit spatial dans la région.

Notre gouvernement assure que les objectifs seront réalisés en accord avec les recommandations, les observations et les conclusions atteintes lors de la dernière session de cet atelier menée par le Pr Kopal de la République tchèque.

Nous aimerions rapporter qu'avec la déposition de notre instrument d'adhésion, la Convention sur la responsabilité pour les dommages causés par les objets spatiaux est entrée en vigueur au Nigeria. Nous espérons pouvoir apporter la même chose en ce qui concerne la Convention sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace aérien pour lesquels un instrument d'adhésion a été signé.

Monsieur le Président, la délégation nigériane note le caractère significatif de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que les questions connexes

émanant du droit spatial et du droit aérien. Nous considérons que les questions qui touchent à la souveraineté étatique qui se trouve à la frontière des deux régimes doivent être clarifiées.

Ma délégation attache aussi une grande importance au sujet de protocole et à la convention sur les intérêts internationaux pour les équipements mobiles. À notre point de vue les services y sont considérés comme des services publics et sont en ce moment articulés entre tous les ministères gouvernementaux et seront bientôt communiqués au Secrétariat de l'UNIDROIT.

Tout ce que vous venez d'entendre Monsieur le Président, sont des points de vue généraux de la délégation nigériane pour lesquels des interventions spécifiques seront effectuées sur les points individuels de l'ordre du jour au cours de la session.

Monsieur le Président, ma délégation souhaite travailler avec vous. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Nigeria pour sa déclaration et j'invite mon grand ami, un grand artiste aussi, je ne suis pas habitué à ce langage de sourd-muet donc je n'ai pas compris ce qu'a voulu me dire l'ambassadeur de l'Équateur. L'Équateur.

M. MOREJON-ALMEDA (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement vous dire que je prendrai la parole lorsque j'aurai reçu mon texte corrigé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien, par conséquent je donne la parole à mon cher ami de Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tout le monde, aux collègues et au Secrétariat. Je voudrais intervenir comme le débat général malheureusement n'a pas encore commencé, il n'y a pas comme vous l'avez dit hier soir, il n'y a pas un débat général mais nous allons essayé d'initier un dialogue plus animé grâce à vous.

Je me limite dans une déclaration générale concernant d'abord les activités de mon pays et par la suite les activités européennes pour lesquelles on n'a pas encore parlé, qui sont vraiment fantastiques, si j'ose dire, et par la suite avec quelques problèmes à mon avis épineux, qui sont dans l'ordre du jour de notre Sous-Comité.

D'abord, je voudrais informer les collègues par votre aimable intermédiaire que la Grèce a

ratifié l'accord d'adhésion à l'Agence spatiale européenne six mois avant la fin du délai donné, c'est-à-dire six mois avant le fin décembre 2005. Donc, depuis lors, nous sommes membres de plein droit de l'Agence spatiale européenne et nous sommes maintenant dans ce qu'on appelle régime transitoire pour vraiment nous adapter aux conditions fonctionnelles et aussi institutionnelles de l'organisation européenne pour les activités spatiales.

Deuxièmement, je voudrais renseigner le Sous-Comité que la faculté de droit de l'Université d'Athènes a commencé lors du dernier semestre l'enseignement du droit spatial au niveau post-universitaire, c'est comme un diplôme d'études approfondies de droit international public et il y a une mention droit international de l'espace et des communications électroniques. À ce propos, j'aimerais répéter, réitérer la proposition de la Grèce que le futur atelier du droit spatial pour l'Europe, quand le tour de l'Europe arrive, aura lieu à Athènes.

Je passe maintenant au succès de l'Europe spatiale avec en tête le commencement avec le lancement de Galileo qui donnerait à l'Europe unie, à l'Europe communautaire, une priorité dans une opération vraiment fantastique qui englobera toutes les activités sur notre planète. Je voudrais aussi mentionner l'accord de coopération stratégique entre l'Agence spatiale européenne et la Russie concernant surtout l'utilisation du soi-disant Space Port, le Port spatial, en Guyane, pour le lancement de satellites de moyenne classe Soyouz qui donnerait aussi une priorité dans le marché mondial, priorité européenne, bien sûr, dans le marché mondial des services spatiaux.

Par la suite, j'aimerais bien aussi mentionner le succès européen en ce qui concerne la législation européenne pour la protection des réseaux et de l'élaboration des données de la vie privée au niveau européen et la protection de l'individu de ce qu'on appelle cyber-criminalité. Je crois, chers collègues, Monsieur le Président, que peut-être nous pouvons commencer à réfléchir en la matière concernant l'introduction dans les prochaines années à l'ordre du jour du Sous-Comité d'un sujet concernant la protection de la vie privée et de l'individu de cette criminalité qui prend maintenant des dimensions féroces.

Ensuite, j'aimerais aussi parler de la promotion de l'enseignement du droit spatial mais aussi des sciences et technologies spatiales. Le mois dernier, lors de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique, nous avons parlé de transférer, de mettre en quelque sorte l'espace dans les classes scolaires, chose qui est vraiment très

importante pour l'enseignement et l'éducation aussi, pas seulement l'enseignement, l'éducation de la jeunesse et aussi les perspectives d'emploi de la nouvelle génération spatiale dans les affaires de l'espace.

À ce propos, je voudrais souligner une fois de plus le rôle important joué par le Centre européen de droit spatial et aussi, ne pas oublier, le travail accompli par les collègues du Secrétariat concernant l'électronisation de la documentation concernant le droit spatial et les activités de notre Sous-Comité et du Comité plénier.

Par la suite, en ce qui concerne la coopération interagences qui a vraiment avancé ces dernières années, je dois dire qu'il faut renforcer surtout nos liaisons avec l'UIT surtout en vue de la prochaine pléniptentiaire qui aura lieu à Antalia sud de la Turquie entre octobre et novembre de l'année courante. La même chose, je voudrais aussi demander, c'est-à-dire faire une collaboration plus étendue avec l'Unesco concernant tous les problèmes de l'éthique des activités spatiales.

En ce qui concerne l'établissement d'une entité internationale pour la coopération internationale concernant la coordination des actions en cas de catastrophes bien sûr naturelles, mais aussi anthropogènes, je voudrais seulement et suite aux conclusions du symposium d'hier après-midi, que les données devraient être mises à la disposition de tous les pays sans aucune restriction et tout à fait gratuitement. Je crois que tout le monde a lu le roman de Hemingway, alors s'il y a une catastrophe en Indonésie, aux Indes, au Canada ou même aux États-Unis, il y a une attaque bien sûr de la nature mais contre l'humanité, donc il y a une nécessité d'avoir une universalité de la confrontation des catastrophes naturelles.

Par la suite, je voudrais aussi mentionner la nécessité de continuer à examiner les problèmes juridiques posés par les objets aérospatiaux mais aussi y ajouter, c'est vraiment très important, la problématique juridique, l'examen des problèmes juridiques posés par les débris spatiaux, je crois qu'au niveau du Sous-Comité scientifique et technique les choses sont tellement avancées qu'il y a autre chose à examiner au niveau technique donc nous pouvons commencer, et il y a, je vous le mentionne, vous vous en souvenez d'ailleurs, la proposition conjointe entre de la République tchèque et de la Grèce en la matière. Il faut aussi y ajouter ce qu'on appelait très exactement en français, objets géocroiseurs, qui est vraiment aussi un défi pour les juristes, aussi les scientifiques et les technologues, mais pour les juristes concernant l'organisation de ces activités.

Enfin, Monsieur le Président, en ce qui concerne la célébration du premier cinquantenaire de l'ère spatiale, je crois qu'il doit être tout à fait universel. Je me réfère à la proposition, le *non paper* présenté par notre éminent collègue, le futur président du Comité plénier, notre collègue français, concernant l'organisation de cette célébration, et il faut y ajouter bien sûr, l'éthique dans ce projet, l'éthique des activités spatiales et aussi le droit spatial sans pour autant oublier la dimension humaine dans ces activités.

Nous avons déjà investi beaucoup d'espérances sur votre présidence et je crois que tout le monde vous aidera à faire revenir notre Sous-Comité juridique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Grèce. Mon attention a été particulièrement attirée par ce que vous avez dit qui touche directement mon ego également, donc j'ai les mêmes espoirs que les vôtres. Ceci étant dit, je donne la parole à l'Afrique du Sud.

M. A. MOGADINGWANE (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait exprimer son plaisir de vous voir à la présidence de cette 45^{ème} session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

L'Afrique du Sud a contribué au développement et à l'utilisation de la technologie spatiale comme elle le fait depuis le début de l'ère spatiale dans la fin des années 1950. Notre gouvernement continue à reconnaître la dépendance de notre nation par rapport à la technologie spatiale pour nos besoins ainsi que le potentiel énorme de développement que les capacités spatiales offrent.

En effet, l'Afrique du Sud a identifié l'espace comme étant un outil essentiel avec lequel nous pouvons nous attaquer à nos priorités nationales de satisfaction aux besoins fondamentaux et d'amélioration de la gestion des ressources tout en conservant et en améliorant notre expertise scientifique et technologique. L'arène spatiale jouit d'un intérêt croissant et d'un engagement croissant de notre gouvernement pour la réalisation de ces objectifs. L'Afrique du Sud est engagée pour être un utilisateur responsable de l'espace et reconnaît l'intérêt commun de toute l'humanité dans le progrès de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Monsieur le Président, nous restons donc convaincus que l'utilisation pacifique de l'espace offre d'énormes bénéfices pour la société au sens

large. À cet égard, différentes initiatives sont en cours en Afrique du Sud. Le développement d'une politique nationale spatiale est devenu une priorité ainsi que l'analyse du cadre juridique international et la prise en considération d'un examen sur la législation sud-africaine. Le cadre juridique de l'Afrique du Sud est représenté par la loi sur les affaires spatiales n° 84 de 1993 telle qu'amendée et la loi n° 87 sur la non prolifération des armes de destruction massive de 1993 y est attachée. La loi sur les affaires spatiales reconnaît le besoin d'utiliser à des fins pacifiques l'espace ainsi que d'assumer tous les engagements et les responsabilités internationales pris par l'Afrique du Sud afin d'être reconnue comme un utilisateur responsable et fiable de l'espace.

En ce qui concerne la loi sur les affaires spatiales, le Ministre du commerce et de l'industrie avec les autres ministres sont compétents pour développer un cadre politique national et pour établir un conseil sud-africain pour les affaires spatiales afin de mettre en œuvre une telle politique. Le processus de nomination des membres de ce conseil est déjà commencé et le processus consultatif concernant cette politique est à un état avancé.

L'Afrique du Sud a aussi participé à l'Atelier ONU/Nigeria intitulé « Assumer les responsabilités internationales et satisfaire les besoins domestiques qui s'est tenu à Abuja l'an dernier. Cet atelier a souligné entre autre le besoin pour une plus grande participation par tous les pays en développement en particulier les pays africains dans la contribution au développement du droit spatial. De plus, l'atelier a noté qu'il y avait un besoin d'assistance à travers différentes formes de coopération en matière de capacités de développement dans le domaine du droit spatial.

À la mesure de ces événements et, en particulier, à la lumière de notre engagement pour l'utilisation pacifique de l'espace, l'Afrique du Sud prend sérieusement en considération la ratification de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux.

En conclusion, nous voudrions vous faire part de notre engagement à participer plus avant dans le travail de ce Comité à l'avenir. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant d'Afrique du Sud pour son intervention et avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais formuler un petit commentaire à l'intention de l'Afrique du

Sud. Je salue que votre pays ait adopté une loi sur la question spatiale, c'est là l'objectif de ce Sous-Comité, atteindre une masse critique en termes de législation nationale, d'où ma suggestion que tous les pays qui ont des législations nationales envoient ces législations nationales au Secrétariat si elles ne l'ont pas encore fait, de sorte que dans un avenir proche, l'on pourrait envisager la création d'un groupe de travail qui effectuerait un travail de comparaison pour voir l'évolution de la législation, peut-être dans le cadre du groupe de travail présidé par la Grèce ou un autre mécanisme pertinent. C'est juste une suggestion que je lance. Quoi qu'il en soit, je juge particulièrement utile que tous les pays qui dans leur déclaration affirment qu'une législation vient d'être adoptée, transmettent ces lois directement au Secrétariat puisque cela nous permettra d'améliorer la coopération parce que si l'on ignore quelle est la législation d'un pays, il est beaucoup plus difficile de coopérer. Ceci étant dit, c'est avec un grand plaisir que je donne la parole au représentant de l'Équateur.

M. MOREJON-ALMEDA (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président, merci d'avoir fait preuve de patience. Avant toute chose, moi aussi je tiens à exprimer mes condoléances à la République islamique d'Iran face au tremblement de terre qui vient de survenir.

Monsieur le Président, avant toute chose, nous souhaitons vous féliciter de votre élection à la présidence de ce Sous-Comité. Nous savons que vous avez d'excellentes qualités professionnelles et une longue expérience en la matière. Nous sommes persuadés que la session actuelle de notre Sous-Comité juridique débouchera sur des résultats très concrets permettant à la communauté internationale et surtout aux pays en voie de développement de réaliser leurs objectifs d'intégration et d'utilisation à des fins pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, grâce à des instruments idoines.

Nous félicitons également M. Marchisio pour son travail efficace et professionnel qu'il a effectué pendant deux ans. D'autre part, je tiens à remercier les membres du Bureau et tout particulièrement M. Camacho qui nous a présenté un rapport très intéressant qui montre l'importance des travaux du Bureau des affaires spatiales qu'il dirige. Je puis vous assurer que notre délégation vous soutient dans votre volonté de renforcer le droit international de l'espace qui doit, en effet, être consolidé grâce à des initiatives telles que celles que vous avez lancées.

Nous souhaitons également remercier le Secrétariat pour les travaux réalisés afin de préparer cette session. À cette occasion, je souhaite m'adresser au Brésil afin de les féliciter puisque

pour la première fois dans le cadre d'une mission spatiale internationale un astronaute brésilien participe. Cela est la preuve à nos yeux que la coopération internationale est l'instrument idoine pour profiter des avantages de l'espace dans l'intérêt de tous.

Avant toute chose, permettez-moi d'affirmer que dans mon pays, le renforcement du droit international spatial est une priorité. Nous avons bien compris qu'un régime juridique approprié fixera les droits et devoirs des États. En ce sens, mon pays s'est doté d'un régime juridique particulier qui règlemente les activités spatiales afin que les résultats de la recherche et des activités spatiales aient des conséquences sur la qualité de vie de l'être humain en garantissant la prospérité, l'équité et le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain.

Voilà pourquoi, et conformément à ces principes, mon pays soutient l'analyse de cette question de délimitation et de définition de l'espace extra-atmosphérique. Voilà pourquoi nous exhortons et nous applaudissons les pays qui ont envoyé les réponses aux questionnaires sur les éventuelles questions juridiques liées aux objets aérospatiaux. En effet, mon pays en temps voulu, avait répondu au questionnaire sur les questions juridiques éventuelles liées aux objets aérospatiaux et nous nous étions prononcés en faveur d'un régime juridique unique concernant la navigation d'un objet aérospatial et nous avons également mentionné qu'il existe des lacunes juridiques dans le droit spatial et aéronautique dues à l'absence de délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aérien. Voilà pourquoi nous demandons à ce que le Sous-Comité poursuive l'examen du point de l'ordre du jour lié à « La définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ».

Ma délégation estime que la compilation de ces réponses de même que le résumé analytique effectué par le Bureau sont hautement utiles et nous permettront de jouir d'une base juridique technique garantissant une analyse optimale de cette question qui est si importante pour l'Équateur. Nous espérons que les travaux du groupe de travail sur cette question donnent des conclusions qui profitent à tout un chacun.

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'accès et l'utilisation équitable de l'orbite des satellites géostationnaires, la politique de l'Équateur a toujours été de réitérer qu'il s'agissait d'une ressource naturelle limitée qui devait être accessible à tous les pays et surtout aux pays en développement et ayant une certaine situation géographique et donc il faut utiliser l'espace dans l'intérêt de tous. Une question sur laquelle je

reviendrai quand on abordera ce point de l'ordre du jour.

Je tiens également à affirmer que l'accord passé lors de la vingtième session de ce Sous-Comité avait permis de donner à cette question du droit spatial international l'importance qui lui revient. Il est nécessaire de conserver cet espace de réflexion conformément au point 8 b) de l'ordre du jour de cette session. Afin de trouver un régime juridique garantissant l'équité de l'accès de l'utilisation de ces ressources naturelles limitées sans hypothéquer l'adoption d'un régime juridique internationale *sui generis* que l'on pourrait appliquer à cette orbite qui tient compte des intérêts de tous les pays qu'il s'agisse des pays en développement ou non et en tenant compte de la situation géographique de certains pays conformément à l'article 44 de la Convention révisée à Minneapolis en 1988. Nous reconnaissons la compétence du COPUOS et de ce Sous-Comité en ce qui concerne l'examen des questions juridiques et politiques liées à cette question.

Monsieur le Président, j'ai reçu des instructions de ma capitale et je me permets donc de m'adresser à M. Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales et le remercier tout particulièrement pour son excellent travail effectué en Équateur lors de la mission du 23 au 24 mars dernier. Grâce à son travail, le comité préparatoire de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques a pu approfondir les grands points de l'ordre du jour de cette conférence internationale.

D'autre part, l'Équateur souhaite remercier tout particulièrement le Chili qui a remarquablement organisé la réunion préparatoire de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques qui a eu lieu à Santiago de Chili du 28 au 29 mars dernier. Les résultats de cette conférence ont profité à l'ensemble du continent américain. En effet, l'on a accordé la priorité au développement du droit spatial international. La réunion préparatoire a adopté une déclaration reprenant les applications spatiales, en mentionnant le développement durable de l'humanité, le tout étant analysé dans la conférence de Quito. Il s'agit de la télémédecine, de l'éducation à distance, de la prévention des catastrophes naturelles, de la protection de l'environnement, de la protection du patrimoine culturel. La Déclaration de Santiago et son accent sur la nécessité de renforcer les conférences spatiales des Amériques montrent l'importance du groupe international d'experts en tant qu'organe consultatif. En outre, l'on a signalé la nécessité de renforcer le dialogue avec les autres continents qui mènent à bien des initiatives relatives à l'utilité des applications spatiales.

De même, au cours de cette réunion préparatoire, le gouvernement colombien a officiellement confié à l'Équateur le secrétariat provisoire de la Conférence spatiale des Amériques afin que nous garantissons le suivi et la mise en œuvre des programmes d'application spatiale.

D'autre part, nous nous devons de saisir cette occasion afin, à nouveau, de remercier la République de Colombie pour l'excellent travail réalisé et les résultats obtenus lorsqu'elle a été le siège de la IV^{ème} Conférence spatiale des Amériques.

Monsieur le Président, en conclusion, je vous dirai que l'Équateur s'est engagé à ce principe de coopération internationale et par conséquent, nous avons assumé la responsabilité d'organiser la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques avec l'intention de coopérer avec les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, afin de garantir le bien-être commun grâce à une utilisation efficace et pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie l'ambassadeur de l'Équateur pour sa déclaration. Personnellement, j'ai pu participer au Chili à la conférence préparatoire et en effet, l'atmosphère était excellente et l'on a assisté à un net soutien à l'égard d'un pays qui le mérite. Donc, j'étais absolument ravi. Merci beaucoup. L'Inde a la parole.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La délégation indienne est particulièrement ravie de vous voir présider ce Sous-Comité juridique. Nous sommes absolument convaincus que sous votre habile conduite, le Sous-Comité débouchera sur d'excellents résultats. Je saisis cette occasion pour vous assurer de la coopération totale de notre délégation afin de résoudre des questions épineuses qui nous attendent.

Notre délégation souhaite également remercier le Pr Sergio Marchisio pour l'excellente conduite des réunions du Sous-Comité juridique au cours des deux années écoulées.

Très brièvement, Monsieur le Président, voici les grands jalons du programme spatial indien depuis notre dernière session de 2005. Au cours de l'année écoulée, nous avons procédé au neuvième lancement du lanceur satellite polaire indien depuis le Centre spatial SHAR de Satish Dhawan le 5 mai 2005. Un lancement qui revêt une importance toute particulière pour nous puisque c'était le premier vol depuis la deuxième rampe de lancement qui vient

d'être construite et qui est à la pointe de la technologie. Le lanceur a mis en orbite le satellite de télédétection CARTOSAT pour les applications cartographiques et un satellite auxiliaire HAMSAT sur l'orbite synchrone polaire solaire à 620km d'altitude. Le lancement de PSLV a été le huitième succès consécutif. CARTOSAT-1 est le plus lourd satellite de télédétection lancé par l'ISRO jusqu'ici et les caméras embarquées nous ont permis d'obtenir les images stéréoscopiques en trois dimensions. HAMSAT a été construit par l'ISRO en tant que contribution aux opérateurs radioamateurs internationaux et l'un des transpondeurs a été mis au point par des étudiants d'une université des Pays-Bas, un exemple remarquable de coopération de la jeunesse internationale.

Autre jalon, le lancement du satellite de communication avancée, INSAT-4A destiné à répondre à la demande des télévisions internationales directes. Ce satellite a été lancé par le lanceur européen Ariane-5 de Kourou en Guyane le 21 décembre 2005. Il contenait douze bandes Q de haute puissance et douze transpondeurs de bandes C. Le satellite vient d'être mis en service et va bientôt commencer à fonctionner.

En outre, les programmes d'applications spatiales ont continué de progresser. On a lancé plusieurs initiatives à l'instar de la télé éducation, la télé médecine et les centres de ressources villageoises. Plusieurs réseaux d'enseignement satellite ont été lancés grâce à EDUSAT. Nous avons également des projets de télé médecine qui nous ont permis d'étendre notre réseau au cours de l'année écoulée.

Le réseau de télé médecine comprend 150 hôpitaux, 118 dans des régions isolées, rurales, qui ont été connectées à 32 hôpitaux spécialisés dans les grandes villes. Si l'on ajoute une nouvelle dimension à l'utilisation efficace des services spatiaux dans l'intérêt de la société, l'on a pu lancer l'initiative ISRO ces centres de ressources villageoises. Il s'agit d'un mécanisme permettant de présenter une multitude de produits et de services spatiaux, télé éducation, télé médecine, ressources naturelles, planification, conseils interactifs sur l'agriculture, la pêche, la gestion des ressources en eau, en terre, etc. Plusieurs de ces centres de ressources ont été créés dans tout le pays ce qui a nettement contribué à la communauté locale et qui l'a aidée à résoudre plusieurs problèmes sociaux.

En outre, d'autres programmes d'applications spatiales ont été poursuivis. Par exemple, l'estimation de la production, de la surface de culture, estimation des réserves en eaux

souterraines, création de zones halieutiques, cartographie des forêts, etc. etc.

Monsieur le Président, la coopération internationale mise en œuvre en tant que composant essentiel du programme spatial indien pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, cette coopération a été renforcée depuis notre dernière réunion puisque des mémorandums d'accords ont été passés avec l'ESA et la Fédération de Russie. Il y en a d'autres qui vont venir. Le Centre pour la science spatiale et l'éducation technologique de la région Asie-Pacifique qui est affilié aux Nations Unies et est exploité par l'Inde, progresse encore et toujours. Le Centre a effectué jusqu'ici 22 programmes post-universitaires de neuf mois, deux programmes sont encore en cours. En outre, il a organisé plusieurs ateliers, cours rapides, 643 boursiers de 46 pays dans la région Asie-Pacifique, 16 pays en dehors de la région y ont participé jusqu'ici et ont profité des activités d'enseignement du français par le Centre. Nous sommes ravis d'informer le Comité qu'en novembre de l'année dernière, le Centre a fêté ses dix années.

Monsieur le Président, la délégation indienne estime que le développement du droit spatial est essentiel pour garantir une excellente exploration de l'espace à des fins pacifiques. Ce Sous-Comité a formulé plusieurs traités par le passé sur des questions liées à l'espace. Le rôle de ces traités dans le déroulement et l'expansion des activités spatiales est essentiel. Nous avons accordé une importance toute particulière au rôle que joue le Sous-Comité par le passé et nous le ferons encore à l'avenir. Nous le réitérons.

Les cinq traités spatiaux des Nations Unies qui ont été adoptés par consensus par un grand nombre de pays représentent la pierre angulaire du droit spatial international. La révision de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace est une question essentielle permettant d'insister à l'adhésion à ces instruments. Notre délégation est d'avis que le GSO fait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique et par conséquent est régi par les traités sur l'espace. Notre débat sur cette question, sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace est essentiel si nous voulons arriver à un accord.

Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé en 2004 que nous avons lancé une initiative effectuée par l'Organisation de recherches spatiales indienne, l'ISRO, afin de renforcer les capacités en matière de droit spatial international. Nous avons continué cette initiative en 2005. l'ISRO continue de soutenir l'organisation d'un événement national permettant de sélectionner une

équipe et de parrainer l'équipe gagnante d'étudiants afin qu'elle participe au cycle régional du concours de plaidoirie Manfred Lachs. Cette année, le nombre d'étudiants participants est passé de neuf à 22. La Troisième Conférence sur le droit spatial de 2005 a eu lieu à Bangalore du 26 au 29 juin. Cette conférence a été coparrainée par l'Institut international de droit spatial, par l'ISRO et par la Société astronautique d'Inde. Environ 150 boursiers y compris trois boursiers qui n'étaient pas originaires d'Inde, venant de 10 pays différents ont participé à la conférence. Plus de 25 documents ont été présentés. Nous avons eu un débat très intéressant dans chacune de ces sessions. Au nom des organisateurs, je tiens à vous remercier tous d'avoir fait de cette manifestation un succès. Je saisis cette occasion pour vous affirmer que le compte-rendu de la réunion vient d'être publié. Notre délégation serait ravie d'en donner trois copies au Bureau des affaires spatiales afin qu'il les mette dans la bibliothèque et ce dans l'intérêt de tous les membres.

Monsieur le Président, nous souhaiterions réitérer l'engagement de l'Inde pour l'utilisation pacifique de l'espace dans l'intérêt de l'humanité. Nous soutenons le développement du droit pour l'utilisation et l'exploration pacifique de l'espace ceci dans l'intérêt de tous les pays et surtout des pays en développement. Nous invitons vivement tous les pays à respecter le droit souverain de tous les pays à avoir accès à l'espace et la possibilité d'utiliser l'espace pour des programmes de développement. Le respect de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux et capacité de tous les pays sans refuser ou menacer de refuser l'accès à l'espace est une nécessité absolue que nous devons préserver si nous voulons prospérer. Notre délégation est persuadée que le Sous-Comité pourra réaliser cet objectif. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Inde. Hier, nous en avons parlé et je suis ravi que vous en reparliez aujourd'hui, donc je vous remercie de proposer ces trois exemplaires du compte-rendu de la réunion que vous offrez à la bibliothèque. Hier, j'ai eu la chance d'avoir l'un de ces comptes-rendus, merci beaucoup. Le fait est que les informations sont des plus utiles et qui plus est, M. Monserrat Filho représentait notre continent puisqu'il a également participé à cette réunion. Donc, voilà ce dont nous avons besoin en tant que Sous-Comité juridique. Je vous l'ai dit, hier, il faut que tous les comptes-rendus soient remis au Bureau des affaires spatiales en garantissant un accès libre comme l'a fait la délégation indienne. Donc, merci beaucoup de votre générosité et je suis persuadé que de la sorte, vous faites en sorte que le débat se focalise sur le renforcement du droit spatial

international. Tout comme le fait le troisième considérant de la résolution 60/99. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole au titre du point 5 de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas nous poursuivons notre examen du point 5 « Débat général », cette après-midi et j'espère que nous pourrions terminer ce débat et j'espère que la participation des délégations sera importante.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Ceci étant dit, nous allons examiner le point 6, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». J'ai une liste d'orateurs sous les yeux et je vois que l'Ukraine a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. KASYANOV (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, chers participants du Sous-Comité. La délégation de l'Ukraine est toujours en faveur du respect du régime international établi en particulier le régime international juridique lié à l'activité spatiale. L'Ukraine fait partie de quatre traités internationaux dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, à savoir le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. Ces traités datent des années 1960 et 1970 et ces traités ainsi que les cinq séries de principes adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU restent une orientation pour les États en ce qui concerne l'exploration et l'utilisation de l'espace.

Mais aujourd'hui, de nombreuses dispositions doivent être modifiées et approfondies étant donné le développement de l'aéronautique commerciale. Un certain retard par rapport aux nécessités dans le travail de normalisation dans le domaine du droit spatial a mené à une croissance des règlements nationaux dans ce domaine. C'est une tendance positive mais il existe de nombreux problèmes liés au remplissage par le droit national de lacunes qui ne peuvent être réglées que par le droit international. Cette tendance a été créée par le ralentissement, ces dernières années, du processus d'adhésion des États aux traités fondamentaux. Il ne s'agit pas seulement du manque de compréhension des États quant à l'avantage de l'adhésion à ces traités mais aussi à leur affaiblissement.

Comme la délégation de la Russie, de la Chine, de la Grèce et de certaines autres, nous sommes des partisans de l'élaboration d'une

convention globale du droit spatial. Nous pensons que cela nous permettra de mener le droit spatial dans un nouveau stade de son développement. Nous pensons que la modification des accords en ratipliant seulement ceux-ci ne nous mènera à rien et d'un autre côté, au-delà du règlement juridique, il reste énormément de problèmes juridiques qui ne font pas encore l'objet de traités sur l'espace.

Notre délégation considère qu'il faut souligner que l'élaboration d'une convention ne signifie pas la révision des normes et des principes déjà en vigueur. Nous pensons que celles-ci doivent être le fondement de cette convention. Le but de la codification des normes est tout d'abord la systématisation du règlement juridique international pour l'espace. La deuxième tâche, selon nous, de régler le processus de préparation de la convention en intensifiant le rôle de règlement des principes du droit international. Ensuite, la troisième tâche et non des moindres, est de combler les lacunes dans le droit international qui se sont créées suite au développement des normes de l'utilisation commerciale du cosmos.

En même temps, notre délégation voudrait souligner que le processus d'élaboration de la convention prendra de nombreuses années. C'est pourquoi il est important que les travaux n'influent pas sur l'activité actuelle d'adoption des accords et des traités existants. Tant que la norme internationale existe, elle doit être respectée. Cela ne doit pas freiner le processus d'adhésion aux traités par les États qui ne l'ont pas encore fait.

Enfin, le Sous-Comité juridique n'a pas de consensus quant à la question des options du développement pour le droit spatial. Suite à cela, notre délégation a distribué un questionnaire concernant les différentes possibilités de développement du droit soit en modifiant les traités, soit en adoptant une convention globale sur le cosmos tout en apprenant les positions des États qui n'ont pas encore été formulées ou qui veulent fournir et proposer un autre moyen. Ceci nous permettrait de mieux évaluer les tendances de développement ainsi que de prévoir les calendriers possibles de développement dans ce domaine. Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant de

l'Ukraine pour sa présentation sur le thème 6. Il est important d'être consistant avec le fait qu'il s'agit d'un échange de vues et donc nous devons nous avoir un échange de vues. J'ai entendu de très bonnes déclarations, le Canada, les États-Unis, le Brésil, la France, etc., l'Équateur et l'Inde, et maintenant l'Ukraine. Elles traitaient toutes de questions très importantes. Certaines délégations voudraient-elles réagir quant à différentes déclarations comme dans le cas de la France qui disait qu'elle ne voudrait pas avoir une seule convention car elle pense que nous devrions nous concentrer sur le travail du Sous-Comité alors que l'Ukraine dit exactement le contraire.

Il serait par conséquent souhaitable d'envisager un véritable débat parce que si l'on se contente de lire des discours, le fait est que l'on peut envoyer les discours par courrier ou par courrier électronique. Or, vous êtes des juristes éminents, vous avez des idées géniales et moi je meurs d'impatience d'entendre. Avez-vous des commentaires? Je vous vois très hermétiques. Alors soyons clairs. Lorsque l'on viendra au moment du débat du rapport, bien souvent on perd des heures et des heures parce que les délégations disent moi j'ai dit ça, dans le cadre du « Débat général » alors que ce n'est pas reflété à l'écran, et finalement le débat se prolonge alors que les délégations ont déjà leur valise et sont prêtes à reprendre leur avion, alors que c'est un débat qu'il aurait fallu organiser avant. À mes yeux, nous ne relevons pas les défis qui nous attendent.

Nous en avons terminé de l'examen du point 6. Je vais à présent lever la séance afin que le groupe de travail de mon ami Vassilios puisse occuper la salle. Je tiens également à vous annoncer notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous retrouver précisément à 15 heures pour poursuivre le « Débat général », puis nous passerons au point 6 et si nous en avons le temps, nous commencerons à examiner le point suivant de l'ordre du jour concernant l'« Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles », le point 10.

La séance est levée à 11 h 22.